

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/876 du 6/07/85
portant détachement et nomination de
Monsieur MONDJO-EPENIT en qualité de
Directeur de la Société de Promotion
Touristique et Hôtelière (SOPROTHEL)

LE PREMIER MINISTRE;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 instituant la charte
des Entreprises d'Etat.

Vu l'Ordonnance n° 03/81 du 4 Mai 1981 portant création
de la Société de Promotion Touristique et Hôtelière ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les
indemnités de fonction allouées à certains responsables
administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux
intérims des Membres du Gouvernement ;
Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur MONDJO-EPENIT, Attaché des SAF de 1er
échelon est mis en position de détachement et nommé Directeur de
la Société de Promotion Touristique et Hôtelière

.../...

Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Société de Promotion Touristique et Hôtelière qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la Contribution Patronale pour la Constitution de ses droits à pension.

Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 6 JUILLET 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Tourisme et
des Loisirs et de l'Environ-
nement

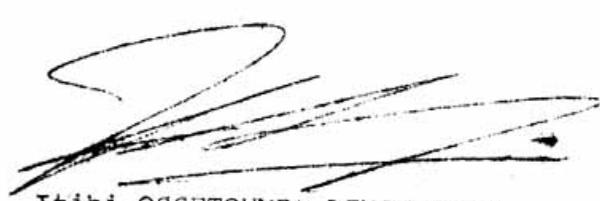


Pierre N'GAKA.-
Le Ministre des Finances
et du Budget,

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

